



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

MUNICIPAL DE MONTBELLET

Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le VINGT MARS à dix neuf heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de MONTBELLET proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026 se sont réunis dans l'ancien primaire classe 1 Place Saint-Didier au Bourg de MONTBELLET sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant (Mme DREVET Marie-Thérèse), en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des Collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur POTEAUX Patrice, conseiller sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux : Sébastien BORNAT, Bruno GALLI, Maryse CHARVET, Thierry GARNIER, Isabelle SALLIN, Patrice POTEAUX, Jean-Louis GACHET (excusé – pouvoir à Thierry GARNIER), Corinne ABERT-FERRAND, Emmanuel AMBOISE, Laurence BERTHOUD LAFARGE, Fabienne STEPHAN, Nicolas LAURENT, Alexis CLERC, Aurore ODOUX, Stéphanie THEVENARD (excusée – pouvoir à Sébastien BORNAT).

Le Conseil choisi un secrétaire de séance et deux assesseurs pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Secrétaire de séance : Isabelle SALLIN

Assesseurs : Maryse CHARVET , Nicolas LAURENT

N°1 ELECTION DU MAIRE (1^{er} tour)

M. Patrice POTEAUX le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence de l'Assemblée. Il a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire : bulletins nuls.....	0
A déduire : bulletin blanc.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	15

M.Sébastien BORNUAT	a obtenu	14 voix
M. Bruno GALLI	a obtenu	1 voix

M. Sébastien BORNUAT a été élu Maire

N° 2 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Conformément à l'article L.2122-1, L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

La présente Assemblée décide de fixer le nombre d'adjoints pour la Commune de MONTBELLET à: 4

N° 3 ELECTION DES ADJOINTS :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Cette liste a été jointe au procès-verbal :

M. GALLI Bruno	1^{er} adjoint
Mme CHARVET Maryse	2^{eme} adjoint
M. GARNIER Thierry	3^{eme} adjoint
Mme SALLIN Isabelle	4^{eme} adjoint

Elles sont mentionnées ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire bulletins nuls.....	0
A déduire : bulletin blanc.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

N° 4 ELECTION DE DELEGUES :

S.I.V.O.M. :

2 délégués titulaires : Thierry GARNIER, Isabelle SALLIN
2 délégués suppléants : Alexis CLERC, Nicolas LAURENT

Syndicat des eaux :

2 délégués titulaires : Sébastien BORNUAT, Emmanuel AMBOISE
2 délégués suppléants : Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET

S.I.V.U. Uchizy Montbellet

2 délégués titulaires : Isabelle SALLIN, Bruno GALLI
2 délégués suppléants : Thierry GARNIER, Nicolas LAURENT

N°5 LECTURE DE L'ELU LOCAL :

La charte de l'élus local (page 14) a été lue par M. Sébastien BORNUAT.

Prochaine réunion lundi 30 mars 2026 à 19h00

La séance a été levée à 20 heures.

Le Maire,

Le Conseiller municipal le plus
âgé,

Le secrétaire,



Les membres du Conseil Municipal

